



**PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET PREVISIONNELS POUR 2023
(ET BUDGET INDICATIF POUR 2024)**

PREPARE PAR : SECRETARIAT DE LA CTOI

APERÇU GENERAL

1. Les informations contenues dans le présent document font état des estimations budgétaires correspondant au programme de travail du Secrétariat de la CTOI pour l'exercice financier allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, ainsi que des chiffres indicatifs pour l'exercice financier 2024.
2. Le montant total proposé pour le Budget administratif de 2023 s'élève à 4 350 095 USD et se base sur les activités habituelles de la CTOI et toute instruction mise à jour émanant de la Commission. Le budget proposé pour 2023 représente une augmentation de 7% par rapport au budget correspondant pour 2022.
3. Le programme de travail du Secrétariat de la CTOI est fondé sur l'hypothèse selon laquelle la nature et l'étendue des activités entreprises demeureront au sein du champ d'application décrit dans le présent document. Toute nouvelle activité décidée durant la 26^{ème} Session de la Commission (S26) qui aurait des répercussions budgétaires nécessitera une révision du budget présenté ici.
4. En outre, le budget de 2023 est estimé en se basant sur la reprise normale des activités, pré-COVID-19, du Secrétariat et de la Commission. Cependant, si les restrictions liées à la COVID-19 persistent, les budgets relatifs au fonctionnement pour les réunions, les activités de renforcement des capacités et les autres éléments associés aux voyages pourraient probablement être sous-utilisés.
5. Conformément au Règlement financier de la Commission (2019), les informations suivantes sont fournies à l'appui des estimations budgétaires :
 - **Budget administratif** (Appendice 1) – pour 2023 et budget indicatif pour 2024 (Coûts salariaux bruts, Frais de fonctionnement, Imprévus, contribution additionnelle de la Rép. des Seychelles, frais de gestion du projet de la FAO, ligne budgétaire de risque de déficits et Fonds de Participation aux Réunions).
 - **Détails complémentaires** (Appendice 2) – informations détaillées sur les dépenses de fonctionnement pour 2023. Cet appendice contient des détails supplémentaires sur les Frais de fonctionnement du Budget administratif (lignes 2.1 à 2.12).
 - **Budgets spéciaux** (Appendice 3) – Financements extrabudgétaires pour 2023 et 2024 actuellement non prévus.
 - **Barème des contributions** (Appendice 4) – Barème des contributions pour 2023, basé sur la formule de calcul des contributions de la Commission, indiquée en annexe du [Règlement financier](#) (2019).

STRUCTURE DU SECRETARIAT

6. La structure du Secrétariat de la CTOI à partir de 2023 est présentée à la Figure 1. En 2021, le GTCDS et le CS ont approuvé l'ajout d'un analyste de données de niveau P2 au Secrétariat à l'appui de l'augmentation de sa charge de travail relative à la gestion des données. Sous réserve de l'approbation de la Commission, ce poste a été ajouté aux budgets de 2023 et 2024. Les fonctions de ce poste proposé sont incluses à l'Appendice 6.

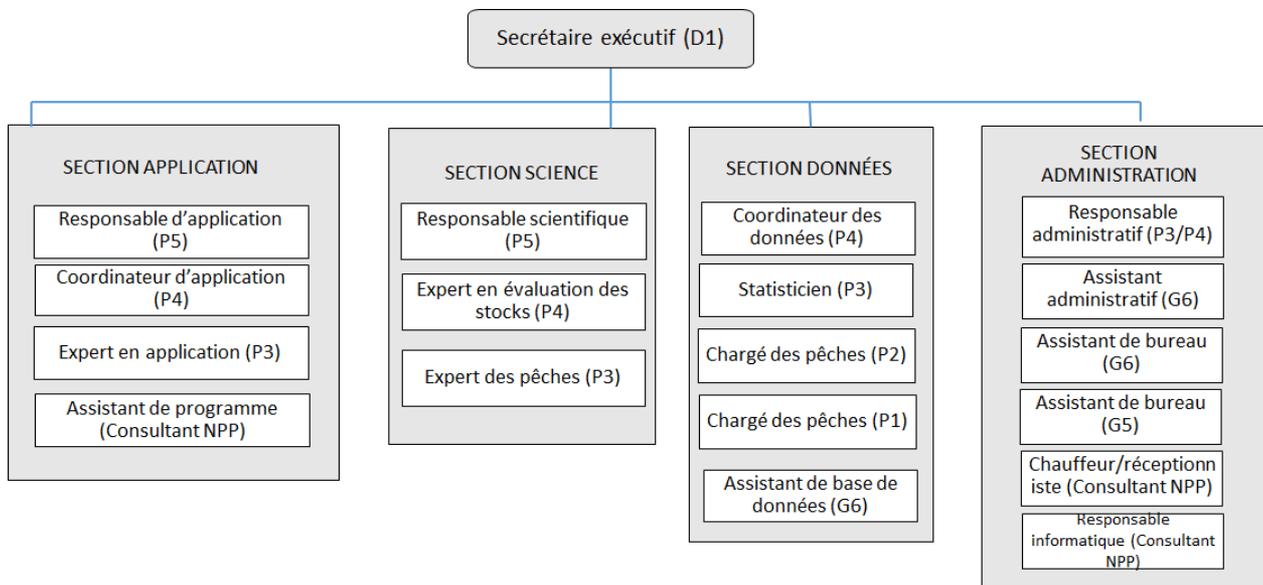


Figure. 1. Structure proposée du Secrétariat de la CTOI pour 2023.

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2023 ET PROVISOIREMENT 2024

7. Le Secrétariat de la CTOI a six domaines d'activités :
1. Appui aux activités scientifiques
 2. Appui aux activités d'application
 3. Communications
 4. Appui aux réunions
 5. Appui aux technologies de l'information
 6. Appui administratif
8. La description des activités et les résultats prévus de chaque domaine d'activités en 2023-2024 sont présentés ci-dessous.

DOMAINE D'ACTIVITES 1 : APPUI AUX ACTIVITES SCIENTIFIQUES (SCIENCE ET DONNEES)

1.1 Appui aux données

9. Une grande partie des travaux menés dans le cadre de ce domaine d'activités est consacrée à l'acquisition, l'étude et le rassemblement des données requises pour les travaux scientifiques de la Commission. Les données sont tout d'abord recueillies et soumises par les agences des pêches nationales au Secrétariat de la CTOI, au titre des exigences de collecte et de déclaration des données de la CTOI (Résolutions 15/01 et 15/02). Comme les données sont souvent soumises sous divers formats, elles sont converties, avant leur diffusion, dans un format commun qui conviendra aux analyses supplémentaires conduites par les organes subsidiaires du Comité Scientifique (Groupes de travail), ou pour être diffusées au grand public, d'ordinaire à travers le site web de la CTOI.

10. Le Secrétariat de la CTOI continuera à aider les États côtiers en développement de l'océan Indien en mettant en œuvre diverses activités de renforcement des capacités. Il apportera notamment une assistance pour la collecte et la gestion des données et organisera des sessions de formation et des ateliers, portant plus précisément sur le renforcement des capacités des États membres à collecter et déclarer les données conformément aux normes de la CTOI.
11. Le financement de l'appui aux données provient du budget ordinaire de la CTOI.

1.2 Mécanisme Régional d'Observateurs (Résolutions 11/04 et 16/04)

12. En 2022, le Secrétariat de la CTOI continuera à mettre en œuvre un projet pilote visant à progresser dans la mise en œuvre du Mécanisme Régional d'Observateurs. Les objectifs du projet visent à améliorer la capacité (connaissances, compréhension, outils, compétences, systèmes et bonnes pratiques) de chaque observateur et des organismes nationaux à mettre en œuvre le Mécanisme Régional d'Observateurs et à collecter les informations requises par la CTOI. Ceci sera obtenu par le développement d'un programme de formation des observateurs, l'organisation de formation et l'apport d'assistance pour la mise en œuvre du Mécanisme Régional d'Observateurs dans six pays membres de la CTOI.
13. L'Union Européenne est le principal bailleur de fonds de ce projet.

1.3 Activités prioritaires à l'appui des travaux du Comité Scientifique

14. Conformément au Plan stratégique pour la science de la CTOI, le Comité Scientifique a établi l'ordre de priorité d'un ensemble de projets de recherches issus de ses Groupes de travail pour répondre aux besoins d'informations de la Commission. Ces activités sont détaillées à l'Appendice 2. Des consultants pour les évaluations des stocks et d'autres consultants/prestataires de services seront recrutés pour réaliser ces activités.
15. Les années précédentes, les fonds pour ces activités provenaient essentiellement de bailleurs de fonds externes et d'agences de recherche de plusieurs pays membres. Depuis 2020, les fonds pour les projets de recherche dont la Commission a besoin ont été inclus dans le budget ordinaire de la CTOI.

1.4 Amélioration du Dialogue science-gestion

16. L'initiative précédente de Dialogue science-gestion [Résolution 14/03] visant à améliorer la réponse de prise de décisions des gestionnaires aux MCG actuelles et aux recommandations formulées par le Comité Scientifique à la Commission se poursuit à travers les activités du Comité Technique sur les Procédures de Gestion.

1.5 Experts externes (scientifiques) : Déplacements hors personnel

17. Le Comité Scientifique et ses Groupes de travail ont reconnu, à plusieurs reprises, que la participation d'experts externes améliore considérablement la qualité des travaux conduits par les organes de la CTOI et recommande donc que la Commission continue à soutenir la participation d'experts externes à ses réunions scientifiques. Le financement des experts externes provient du budget ordinaire de la CTOI.

DOMAINE D'ACTIVITES 2 : APPUI AUX ACTIVITES D'APPLICATION

18. Le Secrétariat de la CTOI aide le Comité d'Application et la Commission à suivre les niveaux d'application, à établir des réseaux de Chargés d'application dans la région, à promouvoir des activités d'application, et, en fonction des besoins, à coordonner le renforcement des capacités et la formation.
19. Comme suite aux indications de la Commission, le Secrétariat de la CTOI s'est engagé dans une série d'activités d'assistance qui devraient se dérouler durant l'année à venir et qui sont décrites dans les paragraphes suivants. Certaines activités de renforcement des capacités d'application seront financées par le budget ordinaire de la CTOI (Appendice 2), mais dans l'ensemble, la plupart des activités liées à l'application ci-dessous devraient être directement financées par des fonds extrabudgétaires en 2023, et notamment par le Projet SWIOFISH 2 de la Banque Mondiale mis en œuvre par la Commission de l'Océan Indien, avec une contribution technique du Secrétariat de la CTOI (Appendice 3).

2.1 Mission de Soutien à l'Application

20. Les principaux efforts de renforcement des capacités incluent les Missions de Soutien à l'Application (MSA), qui visent à mieux faire connaître le travail de la Commission aux CPC. Les MSA sont une combinaison d'exercices de renforcement des capacités et de planification pour réaliser des activités permettant de résoudre les problèmes ou de répondre aux préoccupations liées à l'application, identifiés par le Comité d'Application.

21. Les MSA et les missions de suivi, qui étaient jusqu'à récemment réalisées essentiellement par le personnel de la Section d'Application, consistent en des missions nationales pour un public composé de fonctionnaires nationaux concernés par la mise en œuvre des Résolutions de la CTOI. Les missions de suivi, sur deux ou trois jours, sont réalisées au moins 12 mois après la MSA et leur objectif est de permettre au Secrétariat de la CTOI, en collaboration avec la CPC concernée, d'évaluer les progrès et/ou les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Plan d'action sur l'application. Depuis le mois de juin 2020, un assistant technique a été recruté dans le cadre du Projet SWIOFish2 (Composante CTOI) afin de réaliser ces missions dans les dix Membres de la CTOI qui sont des bénéficiaires du projet.
22. À l'appui de ces activités, un module de formation sur la mise en œuvre des Mesures de Conservation et de Gestion de la CTOI a été élaboré. Il est composé de deux manuels de formation sur les MCG et de fiches de mise en œuvre. Des mises à jour sont régulièrement effectuées pour intégrer les modifications apportées aux MCG actuelles ou les MCG récemment adoptées.

2.2 Ateliers régionaux sur des questions liées à l'application

23. Les Missions de Soutien à l'Application aux différents pays sont destinées à fournir une analyse approfondie des difficultés spécifiques à chaque CPC en question. Cependant, plusieurs problèmes techniques sont communs à toutes les CPC et un forum pour discuter des expériences des fonctionnaires directement concernés est utile pour l'identification des problèmes potentiels qui pourraient conduire à des recommandations ou à des précisions sur les mesures adoptées par la Commission. Un atelier régional sur des questions d'application est proposé pour le budget de 2023.

2.3 Mesures du ressort de l'État du port

24. Les travaux entrepris dans le cadre de cette composante sont propres à la mise en œuvre de la Résolution 16/11 *Sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)*. Ils incluent une formation qui s'adresse principalement aux acteurs sur le terrain et à leurs superviseurs car elle se concentre sur les aspects opérationnels de la Résolution sur les mesures du ressort de l'État du port. Elle inclut :
- une formation au niveau national pour les fonctionnaires gouvernementaux des CPC de la région en ce qui concerne les mesures CTOI du ressort de l'État du port ;
 - une formation à l'utilisation de l'application e-PSM pour les fonctionnaires gouvernementaux et les agents des navires ;
 - le développement et l'amélioration continus de l'application e-PSM.
25. Pour soutenir ces activités, un module de formation a été élaboré concernant la mise en œuvre des mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). En outre, une formation régionale est dispensée sur la coopération nationale inter-agences et la coopération régionale, en vue de favoriser les relations entre les CPC États du port et États du pavillon.
26. L'application e-PSM (comportant des formulaires, des outils de déclaration et de partage des informations) destinée à faciliter la mise en œuvre de la Résolution 16/11 est utilisée depuis la mi-2016. Le Secrétariat dispense une formation et apporte son assistance, en permanence, en ce qui concerne l'utilisation de l'application e-PSM.
27. Un nouveau module a été développé pour l'application e-PSM qui permet aux inspecteurs du port de compléter les formulaires d'inspection en temps réel à travers une application sur tablette lorsque la connexion internet le permet. En l'absence de connexion internet lors de l'inspection, les inspecteurs peuvent compléter le formulaire d'inspection hors ligne et télécharger le formulaire complété dans l'application e-PSM dès qu'ils sont connectés à internet.

2.4 Amélioration des performances de l'État du pavillon

28. Depuis le mois de juin 2019, un expert en États du pavillon (engagé par le Projet SWIOFish2 : Composante CTOI) travaille depuis le bureau de la CTOI en vue de réaliser des contrôles et proposer des plans d'action pour pallier les insuffisances dans quatre États membres de la CTOI bénéficiaires (Seychelles, Tanzanie, Mozambique et Maurice) en ce qui concerne leurs performances en qualité d'État du pavillon.

2.5 Assistance juridique

29. Le Secrétariat joue un rôle permanent en facilitant la transposition des MCG de la CTOI pertinentes dans la législation nationale, conformément à l'Article X de l'Accord CTOI. Une allocation budgétaire est proposée pour le budget de 2023 aux fins d'une assistance juridique à une CPC.

2.6 Programme régional de suivi des transbordements en mer

30. La mise en œuvre du Mécanisme Régional d'Observateurs (MRO) destiné à suivre les transbordements en mer est désormais dans sa 14^{ème} année et se poursuivra en 2022-2023 et à l'avenir. Le contrat quinquennal actuel avec le consortium MRAG Ltd/CapFish a été attribué à MRAG Ltd en 2019. Comme cela a été le cas lors des années passées, la Section d'Application supervisera et suivra de près l'état d'avancement de la mise en œuvre du MRO par le consortium. Comme le prévoit la Résolution 21/02, les coûts de mise en œuvre du Programme relèvent des flottilles bénéficiant des activités de transbordement en mer et ne sont donc pas repris dans le budget ordinaire de la CTOI.

DOMAINE D'ACTIVITES 3 : COMMUNICATIONS

31. Le site web de la CTOI reste le principal outil de communication car il comporte toute la documentation de la CTOI disponible publiquement et des informations actualisées sur les travaux du Secrétariat de la CTOI et les offres d'emploi.

32. Le Secrétariat de la CTOI poursuivra ses efforts pour communiquer en anglais et en français sur tous les supports.

DOMAINE D'ACTIVITES 4 : APPUI AUX REUNIONS

33. L'Appendice 5 énumère les réunions proposées pour 2023 (et 2024), qui nécessiteront l'appui du Secrétariat de la CTOI. Le calendrier des réunions des organes subsidiaires scientifiques est conforme à la recommandation annuelle du Comité scientifique. Dans le cadre de ses fonctions d'appui aux réunions, le Secrétariat administre le Fonds de Participation aux Réunions de la CTOI (conformément à l'Appendice VIII du Règlement intérieur de la CTOI).

DOMAINE D'ACTIVITES 5 : APPUI AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

34. En 2023 (et 2024), aucun achat informatique important n'est prévu hormis ceux nécessaires pour les nouveaux membres du personnel ou pour remplacer le matériel jugé obsolète ou hors service (Appendice 2).

35. En 2023, les sections Données et Science continueront à évaluer les logiciels et l'utilisation potentielle de services informatiques basés sur le cloud afin d'améliorer les services fournis aux utilisateurs finaux de la CTOI.

36. Des efforts sont déployés pour s'assurer que le site web de la CTOI et les applications en ligne restent opérationnels et protégés contre les menaces externes.

DOMAINE D'ACTIVITES 6 : APPUI ADMINISTRATIF

37. Un certain nombre de fonctions administratives sont encore assurées par la FAO. Toutes les questions de contrats, la comptabilité dans son ensemble, y compris la réception des contributions et les dépenses globales, sont gérées depuis le siège de la FAO ou le Centre de services de la FAO basé à Budapest. Le Secrétariat de la CTOI a un accès direct à l'état du budget à travers les rapports de synthèse sur les opérations relatives aux dépenses et aux recettes. Le Secrétariat de la CTOI est relié à l'intranet de la FAO, qui est une source de formation et de référence pour toutes les procédures administratives et les documents standards, ce qui facilite les procédures administratives.

38. Conformément au Règlement financier de la Commission, le budget est présenté comme le prescrit l'Article III et se compose de deux éléments, à savoir : 1) les dépenses administratives et 2) les dépenses liées aux activités (Appendice 1 et Appendice 2).

BUDGET POUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COMMISSION EN 2023 (ET, PROVISoireMENT, 2024)

39. Les dépenses administratives couvrent les salaires et les heures supplémentaires du personnel des Services généraux, les cotisations de l'employeur au fonds de pension et à l'assurance maladie, et les cotisations de l'employeur aux droits à indemnités.
40. Les dépenses liées aux activités, ou frais de fonctionnement, couvrent les fonds pour le renforcement des capacités, le cofinancement des subventions, les consultants/prestataires de services, les déplacements professionnels, les réunions, l'interprétation, la traduction, l'achat de matériel, les frais généraux de fonctionnement et les imprévus.
41. Conformément à l'Article III.5 du Règlement financier, des détails supplémentaires concernant la ligne des Frais généraux de fonctionnement indiqués à l'Appendice 1 figurent à l'Appendice 2. Les niveaux inscrits au budget couvrent seulement les dépenses prévues au budget ordinaire de la Commission. Les dépenses prévues pour les budgets spéciaux ou diverses contributions extrabudgétaires sont reflétées à l'Appendice 3.

DEPENSES ADMINISTRATIVES (LIGNE BUDGETAIRE 1) (APPENDICE 1)

42. Les estimations des coûts de personnel se basent sur les coûts engagés à ce jour avec une légère augmentation en vue de progressions salariales. Un nouveau Secrétaire exécutif devrait être recruté d'ici la fin 2022. Le Secrétariat devrait être pleinement doté en personnel d'ici le début 2023.

CADRES (LIGNE BUDGETAIRE 1.1)

43. Les coûts de tous les postes pour 2023 comprennent le salaire de base brut et l'ajustement de poste, ainsi que d'autres coûts comme les cotisations au fonds de pension, l'assurance maladie et les coûts associés aux droits à indemnités du personnel de la FAO, tels que les déplacements des membres et de leur famille lors de la première nomination à un poste, les frais d'études, les congés dans les foyers, la subvention d'installation, l'aide au logement et le rapatriement à la fin du contrat.
44. Pour 2023, les coûts salariaux totaux pour la catégorie des Cadres sont estimés être plus élevés qu'en 2022, surtout en raison de l'ajout proposé d'un nouveau poste de Chargé des pêches (Données) de niveau P2, comme décrit au paragraphe 6.

MEMBRES DES SERVICES GENERAUX (LIGNE BUDGETAIRE 1.2)

45. Pour 2023, les coûts salariaux totaux pour les membres des Services généraux recrutés localement sont estimés être plus élevés qu'en 2022 en raison d'un changement du taux de change SCR-USD. Tous les salaires des SG sont établis dans la devise locale.
46. Le chauffeur G2 prendra sa retraite à la fin 2022 et il est proposé de supprimer ce poste et de recruter un chauffeur/assistant de bureau dans le cadre d'un contrat de services, ce qui permettra une plus grande flexibilité en termes d'heures de travail et devrait être moins coûteux qu'auparavant.

COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR¹: FONDS DE PENSION, ASSURANCE MALADIE, INDEMNITES (LIGNES BUDGETAIRES 1.3, 1.4 ET 1.5)

47. Selon les informations les plus récentes, les estimations des coûts associés aux droits à indemnités de la FAO pour 2023 représentent une réduction globale d'environ 5%. Cet élément des coûts salariaux est un montant retenu par la FAO pour couvrir les coûts liés aux droits à indemnités du personnel, tels que les congés dans les foyers, les frais d'études, l'allocation logement etc. La cotisation aux droits à indemnités de chaque poste est calculée par la FAO sur la base d'un prorata des coûts réels des droits à indemnités parmi tous les postes de même grade au sein de la FAO. Par exemple, la contribution d'un poste P-4 est proportionnelle aux coûts de l'ensemble des droits à indemnités utilisés par tous les postes P-4 de la FAO divisés par le nombre de postes P-4 dans l'organisation. Il existe donc une variation importante de cet élément d'année en année, dépendant des dépenses réelles engagées au niveau de la FAO. Le budget de 2023 se base sur les coûts réels moyens en 2021 plus une légère augmentation (annuelle) de 2%.
48. Les cotisations de l'employeur au fonds de pension et à l'assurance maladie devraient augmenter de 6% environ. Alors que l'ajout d'un nouveau Chargé des pêches (Données) P2 a contribué à cette augmentation, cette

¹ Des informations complémentaires sur les cotisations de l'employeur de la FAO sont disponibles [[ici](#)].

composante est également extrêmement variable et dépend de la taille de la famille et des changements de la politique de la FAO et de prestataires de services.

AMELIORATION DU RECOUVREMENT DES COÛTS (ICRU²) (LIGNE BUDGETAIRE 1.6)

49. Au mois de février 2014, la FAO a mis en place des charges d'ICRU (Amélioration du recouvrement des coûts) qui couvrent les coûts de personnel de projets de terrain (fonctionnaires et consultants). La FAO indique que ces charges visent à recouvrir les coûts des services centralisés fournis par le CSDU (sécurité) et le CIO (technologies de l'information) au personnel de terrain. En 2014, la FAO a réduit la composante de sécurité de terrain de l'ICRU pour la CTOI de 4,8% des coûts de personnel/consultants à 1,5%, tandis que la composante Technologies de l'information demeure à 1,4%.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT (LIGNE BUDGETAIRE 2) (APPENDICES 1 ET 2)

RENFORCEMENT DES CAPACITES (LIGNE BUDGETAIRE 2.1)

50. Le Secrétariat de la CTOI continue d'assurer la promotion des activités de renforcement des capacités dans la région, par le biais du budget ordinaire de la CTOI. Les activités réalisées comprennent des missions de formation et d'information auprès des États côtiers en développement de l'océan Indien pour promouvoir la compréhension des questions relatives à l'application et évaluer les besoins d'assistance en matière de mise en œuvre des mesures adoptées par la Commission. En général, le Secrétariat de la CTOI mène des activités de renforcement des capacités dans les principaux domaines suivants :

- i) **Science et données** (missions de soutien à l'application pour les données et ateliers de formation) : Exigences en matière de collecte et déclaration des données (carnets de pêche) [Résolution 15/01] ; Exigences en matière de déclaration des données statistiques exigibles [Résolution 15/02].
- ii) **Application** (missions de soutien et ateliers de formation) : Missions de soutien à l'application.

COFINANCEMENT DES SUBVENTIONS POUR LA SCIENCE ET LES DONNEES (LIGNE BUDGETAIRE 2.2)

51. Le Secrétariat de la CTOI a obtenu plusieurs subventions extrabudgétaires pluriannuelles ces dernières années, et un projet est toujours en activité en 2021. Ces subventions ont nécessité un cofinancement de la CTOI. Une partie de ce cofinancement est fournie en nature (et non sous forme de liquidités) sous forme de temps du personnel consacré à la coordination et à la gestion de ces activités. Cependant, la majorité de la contribution de la CTOI est fournie par le partage des coûts des activités. Le projet actuel (Appendice 3) doit s'achever en décembre 2022. Cependant, si les activités doivent être prolongées en 2023, ou si de nouveaux projets sont ajoutés au cours de l'année, des fonds devront être transférés à partir d'autres lignes budgétaires.

COFINANCEMENT DES SUBVENTIONS POUR L'APPLICATION (LIGNE BUDGETAIRE 2.3)

52. Aucune subvention extrabudgétaire n'est prévue en 2023 pour les activités d'application. Si de nouveaux projets de la CE sont ajoutés au cours de l'année, des fonds devront être transférés à partir d'autres lignes budgétaires.

CONSULTANTS/PRESTATAIRES DE SERVICES (LIGNE BUDGETAIRE 2.5)

53. Les services de consultants couvrent les frais d'experts indépendants recrutés pour fournir des compétences additionnelles dans des domaines qui doivent être renforcés ou qui ne peuvent être couverts par les fonctionnaires nationaux ou le Secrétariat de la CTOI au cours d'une année donnée. Ils comprennent également des experts recrutés dans le but d'apporter des compétences spécifiques requises pour les travaux de la Commission, comme par exemple les évaluations de stocks. À certaines occasions, les services de consultants ont couvert des missions à court terme de scientifiques régionaux au Secrétariat de la CTOI, le renforcement des capacités ayant été l'un des objectifs. Les frais de déplacements estimés pour les consultants sont inclus dans ce budget et ne sont qu'approximatifs car ils dépendent du pays d'origine des consultants recrutés. Certains consultants seront couverts par les fonds extrabudgétaires.

54. La principale augmentation des coûts relatifs aux consultants/prestataires de services en 2020 reflétait l'inclusion des recherches prioritaires proposées par le Comité Scientifique pour répondre aux besoins d'informations de la

² La Commission a précédemment exprimé son désaccord concernant l'inclusion de l'ICRU (CPAF14, par exemple). Toutefois, l'ICRU continue d'être appliquée par la FAO et, depuis 2019, une allocation budgétaire a été réintroduite afin de couvrir l'ICRU.

Commission. Cette approche a été poursuivie pour 2023-2024. Les années précédentes, les fonds pour ces activités provenaient essentiellement de bailleurs de fonds externes et d'agences de recherche de plusieurs pays membres. Les activités de recherche de 2023 sont répertoriées à l'Appendice 2.

55. Le poste de Responsable informatique a été financé en partie, depuis le début du fonctionnement du Secrétariat de la CTOI, par le Gouvernement des Seychelles comme le moyen d'assumer les coûts du fonctionnement du Secrétariat de la CTOI aux Seychelles. Depuis 2012, le Secrétariat de la CTOI a conclu un accord avec le Gouvernement des Seychelles par lequel, plutôt que d'engager directement le Responsable informatique, les Seychelles fournissent des fonds destinés à recruter un consultant s'acquittant du poste de Responsable informatique.
56. Le poste de chauffeur sera remplacé par un contrat de services (NPP).

DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS (LIGNE BUDGETAIRE 2.6)

57. Personnel : Les déplacements visent à couvrir les activités sur le terrain et la participation du personnel aux réunions, selon qu'il convient. Les taux des Nations-Unies sont utilisés pour les indemnités de subsistance journalière et les billets. Cela couvre aussi la participation du personnel aux réunions de la CTOI organisées en dehors des Seychelles.
58. Hors personnel : il est prévu que neuf experts participent aux réunions scientifiques de la CTOI en 2023 et 2024 (Tableau 1).

Tableau 1. Participation d'experts externes aux organes subsidiaires scientifiques de la Commission en 2023 et 2024.

| | 2023 | 2024 |
|--|----------|----------|
| Groupe de travail sur la Collecte des Données et les Statistiques | 1 | 1 |
| Groupe de travail sur les Thons Néritiques | 1 | 1 |
| Groupe de travail sur les Thons Tempérés | 1 | 1 |
| Groupe de travail sur les Poissons Porte-épées | 1 | 1 |
| Groupe de travail sur les Écosystèmes et les Prises Accessoires | 1 | 1 |
| Groupe de travail sur les Méthodes | 1 | 1 |
| Groupe de travail sur les Thons Tropicaux (dont une réunion de préparation des données) | 2 | 2 |
| Comité Scientifique | 1 | 1 |
| TOTAL | 9 | 9 |

FRAIS DE REUNION (LIGNE BUDGETAIRE 2.7)

59. Appui aux réunions de la Commission et de ses organes subsidiaires. Les frais de réunions comprennent la location des salles, les frais accessoires comme le fonctionnement, les pauses-café, le matériel, tel que le matériel d'interprétation, les photocopieuses et l'achat de fournitures de bureau nécessaires à la tenue des réunions. Il est difficile d'estimer ces coûts car le lieu de la plupart des réunions est décidé après l'approbation du budget. Les coûts sont estimés d'après les moyennes des années précédentes, permettant d'organiser certaines réunions aux Seychelles si nécessaire (CS, divers Groupes de travail et CTCA). Lorsque les réunions principales ont lieu en dehors des Seychelles, les frais incluent aussi les coûts de voyage du personnel pour assurer l'aménagement et la supervision de la logistique. Ces deux dernières années, ces fonds ont également été utilisés afin de couvrir les coûts d'infrastructures spécialisées de vidéoconférence pour permettre une interprétation à distance.

FRAIS D'INTERPRETATION ET DE TRADUCTION (LIGNES BUDGETAIRES 2.8 ET 2.9)

60. Les frais d'interprétation et de traduction sont présentés distinctement pour brosser un tableau plus clair de la structure de ces coûts. Le Service d'interprétation de la FAO s'efforce de recruter des interprètes dans la région où se déroule chaque réunion afin de réduire les coûts de déplacement. Une interprétation est prévue lors des sessions de la Commission et de toutes les réunions au niveau du Comité. En revanche, les services de traduction sont requis tout au long de l'année et dépendent du nombre de documents produits pour diffusion officielle aux membres. Il est ainsi plus difficile de fournir une estimation précise, même si le nombre de documents à traduire ne cesse d'augmenter. Les frais de déplacement pour la traduction correspondent aux coûts de participation (honoraires et déplacement) d'un traducteur aux réunions de la Commission, du Comité d'Application, du Comité Permanent d'Administration et des Finances et du Comité Scientifique. Ces deux dernières années, malgré une

augmentation du nombre de réunions virtuelles, des économies ont été réalisées en raison de l'utilisation de services d'interprétation à distance.

ÉQUIPEMENT (LIGNE BUDGETAIRE 2.10)

61. L'équipement, tel que le matériel informatique et les logiciels, continuera d'être remplacé selon les besoins. Les bureaux du Secrétariat ont été délocalisés en 2022 à la suite d'un incendie majeur (dans une autre partie de l'immeuble abritant la CTOI) donnant lieu à la fermeture de l'ensemble de l'immeuble. Cette ligne budgétaire comporte des imprévus pour l'achat de nouveaux meubles si cela s'avère nécessaire pour le nouveau bureau.

FRAIS GENERAUX DE FONCTIONNEMENT (LIGNE BUDGETAIRE 2.11)

62. Les dépenses de fonctionnement comprennent les coûts associés au bureau du siège, y compris les frais de communication (internet, courrier et services téléphoniques), ainsi que l'entretien des locaux et des véhicules dont dispose le Secrétariat de la CTOI. Les frais généraux de fonctionnement incluent également les frais d'hébergement web, les modifications du site web, les abonnements aux revues techniques, les frais postaux et de courrier, les fournitures de bureau générales et le nettoyage des bureaux de la CTOI. Dans le cadre de l'Accord de siège, le gouvernement des Seychelles assure les frais de location des bureaux à Victoria, les coûts de services publics de distribution et fournit l'un des véhicules.

IMPRESSION (LIGNE BUDGETAIRE 2.12)

63. Étant donné que la Commission a convenu d'évoluer vers un environnement de travail essentiellement « zéro-papier », le budget d'impression s'est considérablement réduit ces dernières années et a été établi à zéro, une nouvelle fois, pour 2023. Alors que le Secrétariat doit parfois produire des documents imprimés (guides d'identification des espèces, guides de mise en œuvre des MCG, par exemple), des efforts seront réalisés en vue d'obtenir des fonds pour ces impressions à partir de sources externes.

IMPREVUS (LIGNE BUDGETAIRE 2.13)

64. Une ligne « Imprévus » a été incorporée pour parer aux dépenses non anticipées à ce jour, conformément au Règlement financier de la CTOI. Un montant de 10 000 USD a été budgétisé en 2022 et a été maintenu pour 2023 (et 2024).

CONTRIBUTION ADDITIONNELLE DES SEYCHELLES (LIGNE BUDGETAIRE 3)

65. Dans le cadre de l'Accord de siège de la CTOI, le Gouvernement des Seychelles apporte une contribution additionnelle chaque mois. Ces fonds sont versés en roupies seychelloises et sont donc convertis au taux de change en vigueur des Nations Unies (qui est variable). Cette contribution additionnelle a été augmentée pour y inclure le financement du poste de Responsable informatique, qui était précédemment directement recruté par le Gouvernement des Seychelles. Ces fonds sont incorporés aux recettes du Secrétariat de la CTOI.

FRAIS DE GESTION DES PROJETS DE LA FAO (LIGNE BUDGETAIRE 4)

66. Des frais de gestion représentant 4,5 % du budget total de la Commission sont perçus par la FAO, tel que défini par l'Accord CTOI. Il convient de noter que, par le passé, la Comité financier de la FAO a rejeté les demandes de la Commission de renoncer à ces frais, mais le Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources de la FAO a autorisé la CTOI à ouvrir un projet avec 0% de frais de gestion pour le Fonds de Participation aux Réunions.

RISQUES DE DEFICIT (LIGNE BUDGETAIRE 5)

67. Une ligne temporaire « Risques de déficit » a été incorporée dans certains budgets précédents afin d'atténuer l'impact des contributions des membres qui ne sont pas réglées. Par le passé, le déficit provenant du non-paiement des contributions a été couvert par des économies liées aux frais de personnel. Compte tenu du fait que la CTOI avait un bilan positif important à la fin 2020 et 2021 et que le Fonds de roulement a désormais été approuvé, la ligne Risques de déficit a été établie à zéro pour 2023 (et 2024). Toutefois, la question du non-paiement des contributions continue à présenter un risque financier majeur pour la CTOI et cette situation continuera à être étroitement suivie par le Secrétariat.

FONDS DE PARTICIPATION AUX REUNIONS (FPR) (LIGNE BUDGETAIRE 6)

68. Le Fonds de Participation aux Réunions (FPR) de la CTOI a été établi à 25 000 USD pour les années 2021 et 2022. Il a été établi à zéro pour 2023 étant donné que des fonds suffisants (plus de 300 000 USD) sont actuellement disponibles dans le FPR.

69. En raison de la pandémie et des interruptions des voyages, il est difficile d'estimer la proportion du FPR qui sera utilisée en 2022, et la proportion qui sera donc disponible dans le FPR début 2023. Le Secrétaire exécutif pourrait solliciter un accès au Fonds de roulement si le FPR venait à manquer de fonds en 2023.

SOUTIEN EXTERNE AUX ACTIVITES DE LA CTOI

70. Les ressources extrabudgétaires sont utilisées pour financer des activités supplémentaires de coopération technique et de renforcement des capacités. Ces contributions ne sont pas faites pour alimenter le budget ordinaire de la CTOI, mais servent de ressources additionnelles qui permettent d'élargir le travail de la Commission. La CTOI reçoit des fonds sous la forme de subventions, dans le cadre de projets, ou de contributions volontaires.
71. Certaines activités de renforcement des capacités d'application en 2023 et 2024 seront financées par le biais du Projet SWIOFISH 2 de la Banque Mondiale mis en œuvre par la Commission de l'Océan Indien. La CTOI ne reçoit pas directement de fonds pour ces activités ni ne fournit de co-financement mais le Secrétariat de la CTOI apporte une contribution technique et une supervision (Appendice 3).

BAREME DES CONTRIBUTIONS

72. Le barème des contributions indicatif de 2023 est inclus à l'Appendice 4.

RECOMMANDATION/S

73. Que le CPAF :
- a) **PRENNE CONNAISSANCE** des estimations budgétaires et des documents y afférents concernant le Programme de travail du Secrétariat de la CTOI pour l'exercice financier allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, ainsi que des chiffres indicatifs pour l'exercice financier 2024.
 - b) **APPROUVE** le transfert potentiel du Fonds de roulement au Fonds de Participation aux Réunions de 2023, si nécessaire.
 - c) **RECOMMANDE** un budget et un barème de contributions pour l'exercice financier 2023, pour examen de la Commission.
 - d) **RECOMMANDE** que le Secrétariat de la CTOI publie une version finale du Programme de travail et du Budget pour 2023 et, provisoirement 2024, sur la base des amendements réalisés durant le CPAF19 et comme adoptés par la Commission lors de sa 26^{ème} Session. Le Programme de travail et Budget final sera publié sur le site web de la CTOI (www.iotc.org), pour référence et transparence.

APPENDICE 1
Budget proposé pour 2023 et budget indicatif pour 2024 (en USD)

| | | Chiffres réels 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-------------|--|------------------------|------------------|------------------|------------------|
| 1 | Frais de personnel | | | | |
| 1.1 | Cadres | | | | |
| | Secrétaire exécutif (D1) | 194,950 | 194,797 | 209,731 | 213,926 |
| | <i>Science</i> | | | | |
| | Responsable scientifique (P5) | 146,089 | 145,473 | 157,578 | 160,729 |
| | Coordinateur scientifique (P4) | - | 0 | 0 | 0 |
| | Expert en évaluation des stocks (P4) | 126,716 | 127,083 | 137,920 | 140,679 |
| | <i>Application</i> | | | | |
| | Chargé des pêches (Science P3) | 97,898 | 96,944 | 105,643 | 107,756 |
| | Responsable d'application (P5) | 141,066 | 140,200 | 151,972 | 155,011 |
| | Coordinateur d'application (P4) | 133,861 | 134,717 | 143,330 | 146,197 |
| | Chargé d'application (P3) | 14,327 | 96,949 | 103,146 | 105,209 |
| | <i>Données</i> | | | | |
| | Coordinateur des données (P4) | 128,836 | 129,837 | 137,920 | 140,679 |
| | Statisticien (P3) | 97,705 | 96,944 | 105,643 | 107,756 |
| | Chargé des pêches (P2) | - | 0 | 89,230 | 91,014 |
| | Chargé des pêches (P1) | 62,743 | 63,145 | 69,083 | 70,464 |
| | <i>Admin.</i> | | | | |
| | Agent administratif (P3) | 123,567 | 124,965 | 128,190 | 130,753 |
| 1.2 | Services Généraux | | | | |
| | Assistant administratif | 18,517 | 13,599 | 20,478 | 20,887 |
| | Collaborateur de bureau | 15,649 | 11,174 | 17,430 | 17,778 |
| | Assistent de base de données | 18,525 | 13,595 | 20,478 | 20,887 |
| | Assistant de bureau | 11,277 | 8,373 | 13,121 | 13,384 |
| | Chauffeur | 9,804 | 7,196 | 0 | 0 |
| | Heures supplémentaires | - | 5,100 | 5,100 | 5,202 |
| | Total coûts salariaux | 1,341,530 | 1,410,092 | 1,615,993 | 1,648,313 |
| 1.3 | Cotisations aux pensions et assurance maladie | 383,417 | 411,844 | 437,021 | 445,762 |
| 1.4 | Cotisations au Fonds des droits à indemnités de la FAO | 579,938 | 703,368 | 670,875 | 684,293 |
| 1.5 | Ajustement Fonds indemnités | (7,886) | | | |
| 1.6 | ICRU | 66,613 | 73,234 | 78,993 | 80,573 |
| | Total des coûts de personnel | 2,363,611 | 2,598,537 | 2,802,883 | 2,858,940 |
| 2 | Dépenses de fonctionnement | | | | |
| 2.1 | Renforcement des capacités | 0 | 40,000 | 62,000 | 62,000 |
| | Co-financement subventions | -33,009 | 0 | 0 | 0 |
| 2.2 | Science/Données | | | | |
| | Co-financement subventions | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 2.3 | Application | | | | |
| 2.4 | Divers Imprévus | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Consultants/Prestataires de services | 202,958 | 588,200 | 607,400 | 607,400 |
| 2.5 | Déplacements professionnels | 0 | 165,000 | 165,000 | 165,000 |
| 2.6 | Réunions | 18,503 | 145,000 | 182,000 | 182,000 |
| 2.7 | Interprétation | 101,597 | 135,000 | 135,000 | 135,000 |
| 2.8 | Traduction | 86,608 | 110,000 | 115,000 | 115,000 |
| 2.9 | Équipement | 16,166 | 25,000 | 35,000 | 35,000 |
| 2.10 | Dépenses de fonctionnement général | 68,076 | 75,000 | 76,000 | 76,000 |
| 2.11 | Impression | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 2.12 | Imprévus | 0 | 10,000 | 10,000 | 10,000 |
| 2.13 | Total dépenses de fonctionnement | 460,899 | 1,293,200 | 1,387,400 | 1,387,400 |
| | SOUS-TOTAL | 2,824,510 | 3,891,737 | 4,190,283 | 4,246,340 |
| 3 | Contr. suppl Seychelles | -122,831 | -20,100 | -20,100 | -20,100 |
| 4 | Frais de gestion FAO | 120,983 | 175,128 | 188,563 | 191,085 |
| 5 | Risque de déficits | - | 0 | | |
| 6 | FPR | 25,000 | 25,000 | - | 250,000 |
| | TOTAL GÉNÉRAL | 2,847,661 | 4,071,765 | 4,358,745 | 4,667,326 |

7%

7.1%

APPENDICE 2
Dépenses de fonctionnement pour 2023

| Description des chapitres | 2023 (USD) |
|---|---------------|
| <i>Renforcement des capacités</i> | |
| Missions d'application et de soutien aux données | 20 000 |
| Activités <i>ad hoc</i> de renforcement des capacités d'application | 25 000 |
| Assistance juridique | 12 000 |
| Atelier régional sur des questions d'application (voyage budgétisé ailleurs) | 5 000 |
| Sous-total (USD) | 62 000 |
| <i>Cofinancement des subventions extrabudgétaires pour la science et les données</i> | |
| La ligne budgétaire Consultants sera utilisée, au besoin, pour toute nouvelle subvention | 0 |
| Sous-total (USD) | 0 |
| <i>Cofinancement des subventions extrabudgétaires pour l'application</i> | |
| La ligne budgétaire Consultants sera utilisée, au besoin, pour toute nouvelle subvention | 0 |
| Sous-total (USD) | 0 |
| <i>Consultants/Prestataires de services</i> | |
| Chauffeur/Assistant de bureau (contrat NPP)- 1 000 USD/mois | 12 00 |
| Consultant Informatique (NPP) - 1 250 USD/mois | 19 800 |

| | |
|---|----------------|
| Consultants CTCA (Présidente et expert en simulation) | 50 000 |
| Consultant – Maintenance des fonctionnalités et plateformes d’application (ePSM) | 20 000 |
| Consultant d’application - Saisie des données (NPP) - 1 100 USD/mois | 15 600 |
| Activités prioritaires à l’appui des travaux du Comité Scientifique 1) Examen de la standardisation des PUE des thons tropicaux et développement de meilleurs indices pour l’évaluation en tenant compte des facteurs identifiés par le CS - 30 000 USD 2) Examen par des pairs externes des évaluations des stocks de thons tropicaux, comme indiqué par le CS24 – 60 000 USD 3) Recherche génétique pour déterminer la taille effective de la population des principales espèces de requins (SMA) à l’aide de méthodes CKMR - 120 000 USD 4) Développement de séries de PUE standardisées pour les principales pêcheries de thon mignon, de thonine orientale et de thazard rayé de l’océan Indien – 20 000 USD 5) Recherche biologique (recherche collaborative visant à améliorer les connaissances sur les schémas spatio-temporels des paramètres d’âge, de croissance et de reproduction pour le germon) - 50 000 USD. 6) Exploration des données et développement de séries de PUE des filets maillants pour les poissons porte-épée (en particulier le marlin noir et le voilier) – 20 000 USD 7) Poursuite de l’ESG pour les espèces CTOI prioritaires, y compris un examen par des pairs du MO du patudo – 120 000 USD 8) Renforcement de l’utilisation des outils électroniques à l’appui de la collecte des données dans les pêches artisanales - 20 000 USD | 440 000 |
| Imprévus pour les travaux proposés par la Commission | 50 000 |
| Sous-total (USD) | 607 400 |
| Déplacements professionnels (membres du personnel et hors personnel) | |
| Voyages du personnel de la CTOI en 2023 (Réunions et activités sur le terrain, à l’exception de l’assistance logistique) | 120 000 |
| Experts externes (Science) 2023 | 45 000 |
| Sous-total (USD) | 165 000 |

| | |
|---|----------------|
| Réunions | |
| Imprévus pour le CTCA si tenu aux Seychelles (ou voyage pour assistance logistique) | 60 000 |
| S27, CdA, CPAF, CTPG : voyage pour assistance logistique et frais accessoires | 17 000 |
| Imprévus pour les Groupes de travail si tenus aux Seychelles (ou voyage pour assistance logistique) | 45 000 |
| Imprévus pour le Comité Scientifique si tenu aux Seychelles (ou voyage pour assistance logistique) | 60 000 |
| Sous-total (USD) | 182 000 |
| Interprétation | |
| CdA, CPAF, CTPG, S27 | 55 000 |
| CTCA10 | 40 000 |
| CS | 40 000 |
| Sous-total (USD) | 135 000 |
| Traduction | |
| Traduction - consultants CTOI | 100 000 |
| Déplacement des consultants | 15 000 |
| Sous-total (USD) | 115 000 |
| Équipement | |
| Équipement informatique (matériel informatique et accessoires, selon les besoins) | 15 000 |

| | |
|--|------------------|
| Fourniture et installations de bureau (bureaux, chaises, sol, cloisons pour créer de nouveaux espaces de travail) | 20 000 |
| | |
| Sous-total (USD) | 35 000 |
| Frais généraux de fonctionnement | |
| Hébergement web, hébergement mail et administration site web | 7 600 |
| Logiciels et licences | 5 000 |
| Abonnements (par ex. revues et journaux) | 1 000 |
| Téléphones de bureau et téléphones portables - 6 000 USD/an ; lignes de transmission de données (internet) - 36 000 USD/an | 48 000 |
| Valise diplomatique et frais postaux – 300 USD/an + distribution de supports imprimés 2 000 USD/an | 2 300 |
| Assurance et entretien véhicule (Assurance 800 USD/an ; entretien 1 000 USD/an ; carburant véhicule 1 250 USD/an ; nettoyage véhicule - 400 USD/an pour 2 véhicules) | 3 600 |
| Entretien des photocopieuses et des imprimantes, y compris toners | 1 500 |
| Fournitures de bureau et divers (papeterie, cuisine, toilettes, presse, eau) | 7 000 |
| Sous-total (USD) | 76 000 |
| Imprévus | |
| Comme requis par le Règlement financier | 10 000 |
| Frais de fonctionnement Total USD | 1 387 400 |

APPENDICE 3

Soutien externe aux activités de la CTOI pour 2023 et 2024

| Institution | Détails | 2022 (USD) | 2023 (USD) |
|--|---|------------|------------|
| Union Européenne | | | |
| Science et données (322/EC) : Appui à la mise en œuvre du Mécanisme Régional d'Observateurs de la Commission des Thons de l'Océan Indien. 1 ^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2021. Résultat. Améliorer la capacité (connaissances, compréhension, outils, compétences, systèmes et bonnes pratiques) de chaque observateur et des organismes nationaux à mettre en œuvre le Mécanisme Régional d'Observateurs et à collecter les informations requises par la CTOI. | Prolongé jusqu'en 2022 en raison des restrictions de voyages avec possibilité de nouvelle extension | 0* | 0 |
| Nouveau projet proposé | Projet actuellement en cours de développement | 0* | 0 |
| | | | |
| Institution | Détails | 2022 (USD) | 2023 (USD) |
| Banque Mondiale/SWIOFISH2 | | | |
| Application : Appui aux activités de renforcement des capacités de la Section d'Application. | Banque Mondiale/SWIOFISH2 | - | - |
| Application : Ateliers sur les questions régionales liées à l'application. | Banque Mondiale/SWIOFISH2 | | |
| Application : Applications électroniques pour les mesures du ressort de l'État du port : assistance technique et formation nationale. | Banque Mondiale/SWIOFISH2 | - | - |
| Application : Missions de soutien à l'application ; missions de suivi de soutien à l'application et mesures du ressort de l'État du port. | Banque Mondiale/SWIOFISH2 | - | - |
| Application : Soutien administratif et opérationnel à la mise en œuvre des mesures du ressort de l'État du port. | Banque Mondiale/SWIOFISH2 | - | - |
| Application : Assistance juridique - Examen des lois et réglementations sur la pêche pour s'assurer que le cadre juridique est adéquat pour permettre aux Membres de mettre en œuvre les Résolutions adoptées par la Commission des Thons de l'Océan Indien. | Banque Mondiale/SWIOFISH2 | - | - |
| Application : Guide pour la déclaration des données et des informations à la CTOI (conception et impression). | Banque Mondiale/SWIOFISH2 | - | - |
| | TOTAL | 0 | 0 |

*Si certaines activités sont prolongées en 2023, elles seront couvertes par les fonds engagés et inscrits au budget en 2021/2022.

APPENDICE 4
Barème indicatif des contributions pour 2023

| Pays | Classification Banque mondiale en 2020 | Adhésion OCDE | Captures moyennes pour 2018-2020 (en t) | Contribution de base | Contribution des opérations | Contribution du RNB | Contribution des captures | Contribution totale (en USD) |
|----------------------------|--|---------------|---|----------------------|-----------------------------|---------------------|---------------------------|------------------------------|
| Australie | Haute | Oui | 5,053 | \$14,500 | \$18,125 | \$154,670 | \$14,459 | \$201,755 |
| Bangladesh | Moyenne | Non | 145 | \$14,500 | \$0 | \$38,668 | \$83 | \$53,251 |
| Chine | Moyenne | Non | 69,665 | \$14,500 | \$18,125 | \$38,668 | \$39,871 | \$111,164 |
| Comores | Moyenne | Non | 12,154 | \$14,500 | \$18,125 | \$38,668 | \$6,956 | \$78,249 |
| Érythrée | Basse | Non | 498 | \$14,500 | \$18,125 | \$0 | \$285 | \$32,911 |
| Union Européenne | Haute | Oui | 257,496 | \$14,500 | \$18,125 | \$154,670 | \$736,861 | \$924,157 |
| France (Terr) | Haute | Oui | 0 | \$14,500 | \$0 | \$154,670 | \$0 | \$169,170 |
| Inde | Moyenne | Non | 171,178 | \$14,500 | \$18,125 | \$38,668 | \$97,970 | \$169,263 |
| Indonésie | Moyenne | Non | 396,897 | \$14,500 | \$18,125 | \$38,668 | \$227,155 | \$298,448 |
| Iran, République Islamique | Moyenne | Non | 258,760 | \$14,500 | \$18,125 | \$38,668 | \$148,096 | \$219,389 |
| Japon | Haute | Oui | 12,744 | \$14,500 | \$18,125 | \$154,670 | \$36,469 | \$223,765 |
| Kenya | Moyenne | Non | 4,634 | \$14,500 | \$18,125 | \$38,668 | \$2,652 | \$73,945 |
| Corée, Rép. de | Haute | Oui | 20,742 | \$14,500 | \$18,125 | \$154,670 | \$59,355 | \$246,651 |
| Madagascar | Basse | Non | 8,514 | \$14,500 | \$18,125 | \$0 | \$4,873 | \$37,499 |
| Malaisie | Moyenne | Non | 23,966 | \$14,500 | \$18,125 | \$38,668 | \$13,717 | \$85,010 |
| Maldives | Moyenne | Non | 143,365 | \$14,500 | \$18,125 | \$38,668 | \$82,052 | \$153,345 |
| Maurice | Moyenne | Non | 24,026 | \$14,500 | \$18,125 | \$38,668 | \$13,751 | \$85,044 |
| Mozambique | Basse | Non | 5,578 | \$14,500 | \$18,125 | \$0 | \$3,193 | \$35,818 |
| Oman | Haute | Non | 80,044 | \$14,500 | \$18,125 | \$154,670 | \$45,811 | \$233,107 |
| Pakistan | Moyenne | Non | 51,194 | \$14,500 | \$18,125 | \$38,668 | \$29,300 | \$100,593 |
| Philippines | Moyenne | Non | 0 | \$14,500 | \$0 | \$38,668 | \$0 | \$53,168 |
| Seychelles | Moyenne | Non | 134,686 | \$14,500 | \$18,125 | \$38,668 | \$77,085 | \$148,378 |
| Somalie | Basse | Non | 0 | \$14,500 | \$0 | \$0 | \$0 | \$14,500 |
| Afrique du Sud | Moyenne | Non | 758 | \$14,500 | \$18,125 | \$38,668 | \$434 | \$71,727 |
| Sri Lanka | Moyenne | Non | 110,905 | \$14,500 | \$18,125 | \$38,668 | \$63,474 | \$134,767 |
| Soudan | Basse | Non | 170 | \$14,500 | \$0 | \$0 | \$97 | \$14,598 |
| Tanzanie | Moyenne | Non | 11,111 | \$14,500 | \$18,125 | \$38,668 | \$6,359 | \$77,652 |
| Thaïlande | Moyenne | Non | 20,497 | \$14,500 | \$18,125 | \$38,668 | \$11,731 | \$83,024 |
| Royaume-Uni | Haute | Oui | 388 | \$14,500 | \$0 | \$154,670 | \$1,110 | \$170,281 |
| Yémen | Basse | Non | 29,425 | \$14,500 | \$18,125 | \$0 | \$16,841 | \$49,466 |
| | | | Total | 435,010 | 435,010 | 1,740,038 | 1,740,038 | 4,350,095 |

La Banque Mondiale a remplacé le PIB par le Revenu National Brut (RNB par habitant). Le RNB compare de manière plus juste les nations avec des populations et des niveaux de vie très différents.

APPENDICE 5

Calendrier des réunions nécessitant l'appui du Secrétariat de la CTOI en 2023 et 2024

N'inclut pas les ateliers ou les autres organes subsidiaires informels de la CTOI

| Réunion | 2023 | | 2024 | |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | Date | Lieu | Date | Lieu |
| Groupe de travail sur le Système de Surveillance des Navires (GTSSN) | À décider | À décider | À décider | À décider |
| Groupe de travail sur le programme de documentation des captures (GT-CDS) | À décider | À décider | À décider | À décider |
| Groupe de Travail sur la Mise en œuvre des Mesures de Conservation et de Gestion (GTMOMCG) | À décider | À décider | À décider | À décider |
| Task Force sur l'ESG | À décider | À décider | À décider | À décider |
| Groupe de Travail sur les Écosystèmes et les Prises Accessoires - Réunion de préparation des données | À décider | À décider | À décider | À décider |
| Comité d'Application (CdA) | À décider | À décider | À décider | À décider |
| Comité Permanent d'Administration et des Finances (CPAF) | À décider | À décider | À décider | À décider |
| Adoption du rapport : CdA (matin)/ CPAF (après-midi) | À décider | À décider | À décider | À décider |
| Comité Technique sur les Procédures de Gestion (CTPG) | À décider | À décider | À décider | À décider |
| Commission (S27) | À décider | À décider | À décider | À décider |
| Groupe de Travail sur les Thons Tropicaux - préparation des données (GTTT-PD) | À décider | À décider | À décider | À décider |
| Groupe de travail sur les Normes de Surveillance Électronique (GTNSE) | À décider | À décider | À décider | À décider |
| Comité Technique sur les Critères d'Allocation (CTCA) 1 ^{ère} réunion | À décider | À décider | À décider | À décider |
| Groupe de Travail sur les Thons Néritiques (GTTN) | À décider | À décider | À décider | À décider |
| Groupe de travail sur les Écosystèmes et les Prises Accessoires (GTEPA) | À décider | À décider | À décider | À décider |
| Atelier régional MSA | À décider | À décider | À décider | À décider |
| Groupe de Travail sur les Poissons Porte-épées (GTPP) | À décider | À décider | À décider | À décider |
| Groupe de travail ad hoc sur les DCP (GTDCP) | À décider | À décider | À décider | À décider |
| Comité Technique sur les Critères d'Allocation (CTCA) 2 ^{ème} réunion | À décider | À décider | À décider | À décider |
| Groupe de Travail sur les Méthodes (GTM) | À décider | À décider | À décider | À décider |
| Groupe de Travail sur les Thons Tropicaux (GTTT) | À décider | À décider | À décider | À décider |
| Groupe de travail sur la Collecte des Données et les Statistiques (GTCDS) | À décider | À décider | À décider | À décider |
| Comité Scientifique (CS) | À décider | À décider | À décider | À décider |

APPENDICE 6**Nouveau poste proposé de Chargé des pêches (Données) de niveau P2****Fonctions spécifiques**

- Participer à la compilation, à la vérification et à l'intégration des données statistiques des pêches dans les archives de la CTOI, ainsi qu'à leur diffusion.
- Participer aux Groupes de travail de la CTOI, au Comité Scientifique et à d'autres réunions ou conférences pertinentes (selon les besoins) afin de représenter le Secrétariat en ce qui concerne les questions liées aux données.
- Contribuer à l'évaluation de l'intégrité, de la qualité et de la cohérence de tous les jeux de données soumis par les CPC ou reçus d'autres sources officielles (programmes d'observateurs scientifiques, données des usines de mise en conserve, données environnementales et socioéconomiques) ainsi que de toutes les autres informations issues des projets mis en œuvre aux niveaux national / régional / international, en utilisant des procédures et méthodologies statistiques appropriées.
- Contribuer à évaluer le niveau d'application des CPC de la CTOI par rapport aux jeux de données statistiques de base et aux exigences en matière de déclaration.
- Documenter et faire rapport sur les procédures développées afin de traiter les informations obtenues à travers les activités de collecte des données.
- Participer à l'élaboration des supports de formation requis pour la mise en œuvre des activités de collecte et de gestion des données, incluant des manuels d'échantillonnage et de saisie des données.
- Mener à bien des activités de formation et de renforcement des capacités destinées au personnel national des CPC et portant sur des aspects relatifs à la conception et à la mise en œuvre de l'échantillonnage, à la collecte et au traitement des données.
- Contribuer à la mise en place et à la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités à l'appui des CPC de la CTOI, en plaçant l'accent sur les pêches artisanales et de petits métiers.
- Aider à la préparation des rapports d'avancement en ce qui concerne les activités de collecte des données pour présentation aux réunions de la Commission et de ses organes subsidiaires.
- S'acquitter d'autres tâches connexes selon les besoins.